



**PROCÈS-VERBAL de DÉLIBÉRATION
de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
de L'ASSOCIATION DES PÊCHEURS
PLAISANCIERS
DU CABAN
réunie à DIGULLEVILLE
LA HAGUE
rue Désert, à l'ancienne école, le 13 février 2026.**

ORDRE DU JOUR

1. Appel des adhérents
2. Rapport moral et bilan de l'année écoulée
3. Bilan financier par le trésorier
4. Point sur les réunions ACPML 50 et FNPP MANCHE
5. Attribution des mouillages internes et externes pour les nouveaux adhérents
6. Repas d'été et bilan du questionnaire anonyme relatif aux modalités du traditionnel repas d'été
7. Questions diverses, rappels divers, etc...
8. Paiement des redevances (cotisation et taxe) et distribution des cartes avec présentation de l'assurance
9. Pot de l'amitié

COMPTE - RENDU

Après avoir souhaité la bienvenue, savoir :

- à tous les adhérents présents,
 - ainsi qu'aux futurs adhérents présents postulant pour un mouillage,
- Le président ouvre la séance à 20h40.

1 - APPEL DES ADHERENTS :

La secrétaire fait l'appel des adhérents.

- 23 présents
 - 9 représentés
 - 2 absents dont 2 excusés
- Le quorum (36/2, soit 18) est atteint pour délibérer valablement.

Etant précisé que Mr Pierre FRACHET est également présent, en qualité de futur adhérent.

2 - RAPPORT MORAL ET BILAN DE L'ANNEE ECOULEE :

Le président a résumé l'activité de l'année écoulée depuis la dernière assemblée générale en date du 21 février 2025, et a été satisfait qu'aucun dégât entre les bateaux n'a été à déplorer au cours de l'année de pêche.

Il est rappelé par notre Président la vérification « des corps morts » par chaque adhérent et le lestage des cordages.

Les bouées rouge (babord) et verte (tribord) indiquant la digue du Caban seront réinstallées aux mêmes places qu'avant.

La bouée « Port Caban » sera réinstallée avec une chaîne neuve. Mr Didier AUBEAU se propose pour plonger accompagné d'un adhérent en surface au printemps (avril-mai).

Notre Président a rencontré la DDTM en juin pour la cale. La DDTM ne veut plus que l'on rajoute du

béton mais on peut en remettre pour consolider l'existant. Par contre, ils veulent que l'on enlève le sable. Pas de nouvelles de l'entreprise. Il faut désormais une autorisation pour enlever les cailloux sur la cale.

La convention est en cours d'établissement car obtention d'un avis favorable du Préfet Maritime en janvier 2026.

On a désormais un bel accès à la zone de mouillage.

Un entretien de la zone est proposé par notre Président (sur demande du Conseil d'Administration) consistant en la peinture des bouées et l'enlèvement des cailloux volants.

3 Groupes de travail sont proposés :

- De A1 à C3 avec comme chef de ligne : en attente de désignation
- De C4 à D8 avec comme chef de ligne : en attente de désignation
- De E1 à H2 avec comme chef de ligne : en attente de désignation

Le bilan est approuvé à l'unanimité.

3 - BILAN FINANCIER :

Le trésorier a présenté les finances de l'association pour l'année écoulée :

- En résumé, la balance des dépenses et recettes font apparaître un solde positif de 402,94 € ;
- Le solde créditeur de la totalité des comptes est de 8.818,43 €.

Il est relevé que l'assurance AXA est assez chère.

Le bilan est approuvé à l'unanimité.

4 - ACPML 50 – FNPP MANCHE :

Le point sur les réunions a été fait par notre Président représentant de l'APPC à l'ACPML 50.

Il a notamment insisté :

- sur le fait de bien respecter la prochaine réglementation relative aux déclarations obligatoires par smartphone des bars, colin, dorade rose et thon.
- sur le fait du quotas de 3 bars par jour par personne âgée de + de 16 ans (42 cm).

Le sujet de l'adhésion à la FNPP (25 € par adhérent) a été évoqué mais l'assemblée n'a toujours pas tranché cette année. Elle est en cours de réflexion. La prochaine réunion aura lieu à DIGULLEVILLE le 31 mars 2026.

5 - ATTRIBUTION DES MOUILLAGES :

Mr Antoine JEAN souhaite changer de mouillage.
Il sera donc indiqué en numéro 1 sur la liste interne d'attente.

Mr Joël ENAUX a rendu son mouillage B4.
Mr Mayeul TYL a rendu son mouillage C2.
Mr Didier FISSIER a rendu son mouillage C3.
Mr Bernard TERRASSON a rendu son mouillage C7.

Mr Philippe RAIMBEAUX souhaite changer de mouillage.
Mr Philippe DESMONTS souhaite changer de mouillage.
Mr Michel FERREY souhaite changer de mouillage.

1 - Les 4 mouillages **B4, C2, C3, C7** devenus libres sont proposés en premier lieu aux adhérents en place,

Mr Philippe RAIMBEAUX accepte de récupérer le mouillage **B4**.

Mr Laurent JEANDIN accepte de récupérer le mouillage **C2**.

Mr Michel FERREY accepte de récupérer le mouillage **C3**.

Mr Philippe DESMONTS accepte de récupérer le mouillage **C7**.

2 - Les mouillages libérés sont attribués ensuite aux postulants en fonction de la liste d'attente externe :

- **A 2** reste libre ;
- **A 4** est attribué à Mr Julien GUILBERT ;
- **B 3** est attribué à Mr Pierre FRACHET ;
- **B 5** est attribué à Mr Gabin MAGNE.

Il est rappelé aux adhérents que les mouillages doivent normalement être enlevés en période hivernale, et qu'entre adhérents, il est possible de s'échanger les mouillages. Il faut toutefois prévenir le bureau.

6 - REPAS D'ÉTÉ et BILAN DU QUESTIONNAIRE :

Le chapiteau a été demandé pour notre journée du Caban, qui aura lieu cette année le dimanche 9 août 2026.

Réception de 8 questionnaires sur 36. Insuffisant pour se prononcer mais l'éventualité de faire le repas en mai est évoqué et l'idée d'un concours de pêche également.

Il est précisé que pour le repas de 2027, la réservation du chapiteau doit se faire en novembre 2026.

7- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES - RAPPELS DIVERS :

RAS.

8 - PAIEMENT DES COTISATIONS ET DISTRIBUTION DES CARTES

Les adhérents procèdent ensuite au paiement des redevances (cotisation et taxe fiscale), à la remise de leur attestation d'assurance, et reçoivent leur carte d'adhérent.

Un exemplaire des statuts et du règlement intérieur de l'APPC est remis pour lecture à chaque adhérent pour sa parfaite information sur le fonctionnement de l'association.

Il est demandé aux adhérents présents de signer également un exemplaire des statuts de l'association et un exemplaire du règlement intérieur et de le remettre à la secrétaire.

Les absents devront en faire de même.

9 - CLOTURE DE LA REUNION – POT DE L'AMITIE :

Après avoir souhaité une saison fructueuse, le Président prononce la clôture de l'assemblée à 23h05.

Enfin, les participants se retrouvent tous pour un moment de convivialité.

Le Président :
Mr Patrick LEGRAND



La Secrétaire :
Mme Estelle CAUCHON

